

Les subsides

Comment pouvons-nous amener les gens à changer d'attitude? Le gouvernement comprend très bien son rôle. Nous savons que les écrits et les images télévisées créent des stéréotypes et des symboles. Depuis la publication des lignes directrices du Conseil du Trésor en décembre dernier, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour éliminer les stéréotypes sexuels dans toutes les publications et communications gouvernementales.

En outre, les articles permanents et provisoires du Règlement de la Chambre ont été modifiés en fonction de ces lignes directrices. Par ailleurs, aucune ligne directrice ne peut être efficace si personne n'est chargé de la faire respecter. Je suis donc en train de mettre au point un mécanisme interministériel pour garantir que tous se conformeront aux nouvelles lignes directrices.

Par conséquent, je suis fort étonnée d'entendre l'honorable représentante de Kingston et les Îles reprocher au gouvernement d'approuver les stéréotypes en fonction du sexe. Très surprise en vérité. Elle ne semble pas du tout au courant de ce qui s'est fait cette année. Permettez-moi de donner quelques exemples. Le rapport du CRTC sur les stéréotypes en fonction du rôle des deux sexes dans les médias a été publié cette année. Nous avons déjà appliqué les recommandations contenues dans ce rapport à l'égard du contrôle des émissions pour la période de mise à l'essai prescrite.

J'ai l'honneur d'annoncer aujourd'hui à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement fédéral a maintenant pris des dispositions pour financer un organisme national non gouvernemental établi à Vancouver appelé Surveillance Médias. Les fonds de financement s'élèvent à \$50,000. Le rôle de Surveillance Médias consistera à détecter les stéréotypes sexuels dans la programmation et à en prévenir le CRTC et les entreprises concernées pendant la période provisoire de deux ans, en attendant que les intéressés élaborent leurs propres directives. En outre, le rôle le plus important confié à Surveillance Médias sera de sensibiliser les femmes aux stéréotypes sexuels qu'on retrouve dans les médias et de les aider à acheminer leurs plaintes aux organismes de réglementation et d'autoréglementation. Ces différentes mesures devraient permettre aux femmes d'influer directement sur un processus qui les intéresse de très près.

• (1210)

Le 6 avril 1982, le bureau du coordonnateur (projet «Portrayal of Women») de la Société Radio-Canada a publié son rapport intitulé «The Presence, Role and Image of Women in Prime Time on the English Television Network of the CBC». On a déjà entrepris de trouver des solutions aux problèmes exposés dans le rapport. Par exemple, la création d'une «banque de ressources» formée de femmes qualifiées capables de donner des analyses éclairées de l'événement, dans les domaines traditionnels et autres.

Permettez-moi de rappeler également aux députés qu'au cours des six derniers mois, six femmes ont été désignées au sein de l'administration de Radio-Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Ainsi, après s'être engagé à fond, le gouvernement concrétise ses engagements. Malheureusement, il faudra attendre encore longtemps avant que les députés comprennent les conséquences néfastes des stéréotypes sexuels. D'ici là, pourrions-nous assister à un véritable changement d'attitude? Peut-être faudra-t-il

attendre que celles qui constituent au moins 51 p. 100 de notre société, c'est-à-dire les femmes, soient représentées par 50 p. 100 des députés.

Je voudrais maintenant vous entretenir de formation et d'éducation. Le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) en a parlé, et je suis certaine qu'elle était sincère. Selon le rapport du Conseil des sciences du Canada intitulé «Qui fait tourner la roue», on compte deux fois moins de filles inscrites en physique et en mathématiques dans les écoles secondaires. Le rapport en conclut que les filles qui abandonnent ces deux options avant l'âge de 15 ans se privent ainsi de nombreux choix de carrières, dont celles qui exigent une formation en technologie et en électronique. Cependant, les choses commencent à changer. Ainsi, selon les données du dernier recensement, depuis dix ans, on compte cinq fois plus de femmes ingénieurs, six fois plus d'avocates et trois fois plus de femmes comptables. Mais je n'ai pas besoin de rappeler au député de Kingston et les Îles que les matières traditionnelles à l'échelon élémentaire, secondaire et universitaire, relèvent de la compétence des provinces.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il existe des signes encourageants. Les femmes ont fait des gains considérables dans plusieurs professions généralement dominées par les hommes. Mais tout n'est pas rose. Ainsi, depuis 30 ans, la rémunération des femmes n'a pas beaucoup progressé.

Quel a été le rôle du gouvernement fédéral à ce sujet? Examinons d'abord comment le gouvernement fédéral a amélioré le sort des travailleuses. Il y a lieu de rappeler que 10 p. 100 seulement de la main-d'œuvre relève du pouvoir fédéral. Le reste, soit 90 p. 100, relève des provinces. C'est une chose à ne pas oublier. A ce sujet, je voudrais vous rappeler ce que disait la semaine dernière M^{me} Cadieux, ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec. Voici:

... la loi fédérale qui ne couvre qu'environ 10 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne, s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux, aux sociétés de la Couronne et sociétés privées qui ont une charte fédérale telles que les banques à charte, les entreprises de camionnage interprovinciales, les chemins de fer, les sociétés aériennes et les compagnies d'autobus.

Le Québec est la seule province qui ait adopté une disposition relative à l'égalité de la rémunération pour tous les employés. Les autres provinces se contentent de réclamer l'égalité de rémunération pour un travail égal ou semblable.

M^{me} Cadieux a également déclaré aux délégués de la conférence que:

... lors des négociations contractuelles, bien peu de syndicats réclament l'égalité de rémunération. Les syndicats viennent se plaindre auprès de la Commission.

La Commission des droits de la personne. Et voici ce qu'ajoutait M^{me} Cadieux:

... et je me demande pourquoi ils viennent se plaindre au lieu de soulever la question pendant les négociations collectives...

Le député de Kingston et les Îles demande si la Commission des droits de la personne est efficace. Je lui réponds qu'elle fait un excellent travail. Nous avons émis de nouvelles directives concernant le principe de l'égalité de la rémunération pour un travail d'égal valeur. En décembre 1980, les bilibothécaires du gouvernement fédéral ont obtenu gain de cause à ce sujet: on leur a versé des rajustements de salaire rétroactifs parce qu'ils s'étaient plaints qu'on ne respectait pas ce principe si on comparait leur rémunération à celle des documentalistes. Aujourd'hui, ce principe est respecté dans toute les conventions collectives qui sont négociées au sein de la Fonction publique fédérale. Qui peut se targuer d'en avoir fait autant au Canada?